

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mercredi le 13 janvier 2021, à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence.

Sont présents:

Madame la conseillère **Julie Brosseau**

Messieurs les conseillers **Ronald Girardin**  
**Éric Lachance**  
**Jules Bergeron**  
**Alain Gaucher**

formant quorum sous la présidence du maire suppléant Sylvain Raymond.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Sophie Loubert, est également présente.

L'absence de monsieur le maire Jacques Desmarais est motivée.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **01-01-21**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

**Adoptée**

#### **2. Séance du Conseil municipal à huis clos par voie de visioconférence**

##### **02-01-21**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2120 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et tous les différents décrets de prolongement qui ont suivi;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux :

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jules Bergeron, appuyé par madame Julie Brosseau et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance, soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**Adoptée**

### **3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2020**

#### **03-01-21**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de décembre 2020 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par monsieur Ronald Girardin, appuyé par madame Julie Brosseau et résolu unanimement par tous les conseillers présents que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

**Adoptée**

### **4. Approbation des dépenses du mois de décembre 2020**

#### **04-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **224 600,17\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Adoptée**

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

---

Sophie Loubert  
Secrétaire-trésorière

### **5. Résolution engagement de nouveaux surveillants**

#### **05-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents que les personnes suivantes soient embauchées à titre de surveillants de gymnase et ce, rétroactivement au 27 décembre 2020.

Sylvie Kilsdonk      salaire horaire 13,10\$  
Frédéric Savard      salaire horaire 13,10\$

**Adoptée**

**6. Lecture et adoption du règlement numéro 519-20 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020**

**06-01-21**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

**Règlement numéro 519-20  
déterminant les taux de taxes  
pour l'exercice financier 2021**

---

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le 9 décembre 2020;

**À CES CAUSES,** il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 519-20**

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE  
TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

---

**SECTION I**      **TAXES FONCIÈRES**

**ARTICLE 1-1**      Qu'une taxe de 0,2546\$ par 100,00\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur toutes **exploitations agricoles enregistrées et les immeubles forestiers**. Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés à ces fonds et définis à la Loi.

**ARTICLE 1-2**      Qu'une taxe foncière générale de 0,3823\$ par 100,00\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout autre terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien-fonds ou immeuble.

**ARTICLE II**      **COMPENSATION POUR LE SERVICE DE  
CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES  
ORDURES MÉNAGÈRES**

**Article 2-1**      Qu'une compensation annuelle de 252,17\$ soit imposée et prélevée pour l'année fiscale à tous les usagers du service.

**Article 2-2**      La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**Article 2-3** La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

**Article 2-4** La compensation sera assujettie aux terrains vacants ayant une roulotte ou véhicule motorisé pour la période de stationnement seulement soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021.

**SECTION III** **COMPENSATION POUR LE SERVICE DE POLICE**

**Article 3-1** Qu'une compensation annuelle de 315,91\$ par résidence soit imposée et prélevée pour l'année fiscale.

**Article 3-2** La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**Article 3-3** La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

**Article 3-4** La compensation sera assujettie aux terrains vacants ayant une roulotte ou véhicule motorisé pour toute l'année 2021.

**SECTION IV** **TAXATION SECTORIELLE : COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS**

**Article 4-1** Qu'afin de pourvoir aux dépenses relatives à l'entretien et l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées, de la station de pompage et du réseau d'égout et ses composantes, une compensation annuelle pour l'égout de 500,00 \$ est imposée pour l'année 2021 et prélevée par unité de logement desservi par le réseau d'égout.

**Article 4-2** La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**Article 4-3** La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

**SECTION V** **TAXATION SECTORIELLE : COMPENSATION POUR LE REMBOURSEMENT DU REGLEMENT D'EMPRUNT 430-13**

**Article 5-1** Qu'une compensation annuelle de 394,00\$ par unité de logement desservie par le réseau d'égouts, dont le propriétaire n'a pas payé le montant total des frais d'infrastructures reliés à celui-ci, soit imposée et relevée par année fiscale pendant quinze ans (2018 à 2032).

**Article 5-2** La compensation pour ce service doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

**Article 5-3** La compensation pour ce service est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

## **SECTION VI MODALITÉS DE PAIEMENT**

**Article 6-1** Si le total des taxes (foncière et services) atteint 300,00\$, ces taxes peuvent être payées en trois (3) versements égaux.

**Article 6-2** Les arrérages et les intérêts sont payables lors de la réception du compte.

**Article 6-3** Si le premier versement n'est pas fait à la date d'échéance, le contribuable perd son droit de payer les deux (2) autres versements et le montant total devient exigible. L'intérêt s'applique alors à ce montant.

## **SECTION VII TAUX D'INTÉRÊT**

**Article 7-1** Aucun intérêt ne sera chargé à partir de la date d'émission des comptes de taxes et ce, jusqu'au 30 juin 2021. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, un intérêt annuel au taux de 12% sera chargé sur tous les comptes en souffrance.

**Article 7-2** Des frais d'administration d'un montant de 5,00\$ seront chargés à chaque avis de paiement en retard. Ces avis sont expédiés deux (2) fois par année.

## **SECTION VIII ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Article 8-1** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyée par monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents que le règlement no. 519-20 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 soient adoptés tel que lu.

Adopté à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce treizième jour de janvier deux mille vingt-et-un.

**Adoptée**

## **7. Arrêt VR dans le stationnement de la municipalité**

### **07-01-21**

**ATTENDU QUE** "Arrêt nuitée VR" est l'ultime outil de référence, accessible aux caravaniers explorateurs/voyageurs qui leur permet de localiser rapidement tous les espaces de stationnement temporaire officiellement reconnus, désignés et autorisés mis à leur disposition par les autorités compétentes, heureuses d'accueillir les voyageurs en véhicule récréatif (VR) autonome lors de leur passage dans leur localité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu est intéressé à fournir un tel endroit aux voyageurs qui passent par la municipalité ou qui s'arrêtent dans notre municipalité;

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents de désigner le stationnement de l'hôtel de ville comme un espace de stationnement temporaire pour les VR pour un maximum de trois nuitées consécutives et un maximum de cinq VR à la fois.

**Adoptée**

## **8. Lecture et adoption règlement 520-20 pour la création d'un fonds de roulement**

### **08-01-21**

#### **Règlement numéro 520-20 pour la création d'un fonds de roulement de 300 000\$**

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 472 136\$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2020;

Le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le Conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 300 000\$.

#### **ARTICLE 2.**

Ce montant sera composé de 300 000\$ à même les surplus non affectés au 31 décembre 2020.

#### **ARTICLE 3.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par monsieur Ronald Girardin, appuyé par monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents que le règlement no. 520-20 pour la création d'un fonds de roulement de 300 000\$ soient adoptés tel que lu.

Adopté à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce treizième jour de janvier deux mille vingt-et-un.

**Adoptée**

**9. Recours aux services professionnels du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.**

**09-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

**Adoptée**

**10. Recours aux services professionnels de la firme Michel Beaulieu CPA inc., société de comptables professionnels agréés**

**10-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyée par monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer tous les mandats comptables, la planification budgétaire et les audits à la firme Michel Beaulieu CPA inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

**Adoptée**

**11. Révision de la structure salariale des employés**

**11-01-21**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a révisé sa structure salariale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a tenu compte de l'équité externe lors de l'établissement de sa nouvelle structure salariale;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité adopte la structure salariale telle que proposée;

**QUE** la structure salariale est en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2021;

**Adoptée**

## **12. Révision de la politique des conditions de travail des employés**

### **12-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter l'ajout des points suivants dans la politique des conditions de travail et qu'elle soit acceptée telle que présentée.

#### **JOURS FÉRIÉS**

*Un employé ne peut entrer au travail lors d'un jour férié ou de fermeture du bureau. Si une prestation de travail est nécessaire, le supérieur immédiat doit en être avisé au préalable, sans quoi il n'y aura pas de rémunération pour ces heures.*

#### **TEMPS SUPPLÉMENTAIRES**

*La municipalité s'engage à payer en temps supplémentaire toutes heures excédant 40 heures par semaine.*

*L'employé qui travaille normalement moins de 40 heures semaine, se verra payer en temps gardé et/ou au salaire horaire habituel (au choix de l'employé) toutes heures excédentaires à son horaire normal, jusqu'à concurrence de 40 heures.*

*Après 40 heures effectuées dans la même semaine, l'employé pourra décider d'être payé en argent ou mettre en banque les heures supplémentaires avec une majoration de 50 % (taux et demi) du salaire horaire habituel.*

*L'employé ne peut pas accumuler plus de trois semaines en banque. À partir de ce moment-là, les heures seront automatiquement payées.*

*Toutefois, avant d'effectuer des heures supplémentaires, l'employé devra obtenir l'approbation de son supérieur immédiat sans quoi il sera payé au salaire horaire habituel.*

**Adoptée**

## **13. Nomination du maire suppléant pour l'année 2021**

### **13-01-21**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par tous les conseillers présents que Monsieur le conseiller Sylvain Raymond soit nommé à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier 2021 au 7 novembre 2021. Durant cette période monsieur Sylvain Raymond est habilité à remplacer le maire en cas d'absence afin de siéger à la M.R.C. du Haut-Richelieu. Il est également résolu que monsieur Sylvain Raymond soit autorisé à signer les chèques de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour la même période que celle mentionnée précédemment en plus des signataires déjà autorisés, soit monsieur le maire Jacques Desmarais, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Loubert, et madame la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Julie Gagnon.

**Adoptée**



**14. Demandes de dérogation mineure #2020-005 par Mme Céline Guay pour le lot 4 540 237 au 1008 rue Bissonnette**

Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite régulariser les marges du garage détaché, en ce qui concerne sa position par rapport aux limites de l'immeuble 1008, rue Bissonnette, lot 4 540 237.

**14-01-21**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de la marge arrière du mur Ouest du garage détaché, situé à une distance insuffisante de la limite Est du lot du voisin (lot 5 279 160). La demande vise donc à rendre conforme la marge de 1,14 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la distance minimale des limites de la propriété est de 1,5 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation;

**PAR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la dérogation mineure #2020-005.

**Adoptée**

**15. Demandes de dérogation mineure 2020-006 par M. Alain Parent pour le lot 5 294 937 au 8, 8<sup>e</sup> avenue**

Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite régulariser les empiètements de la piscine, galerie et dalle de béton de l'immeuble du 8, 8<sup>e</sup> avenue, lot 5 294 937.

**15-01-21**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de l'empiètement de la piscine, la galerie et la dalle de béton, à l'intérieur de la bande de protection riveraine. L'empiètement de la piscine est de 0,59 mètre à l'intérieur de la bande de protection riveraine, l'empiètement de la galerie est de 0,72 mètre à l'intérieur de la bande de protection riveraine, et l'empiètement de la dalle de béton est de 0,87 mètre à l'intérieur de la bande de protection riveraine. Le but est donc de rendre conforme ces empiètements en vertu du règlement municipal de zonage (347-07) et du décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, édictée par le décret no. 1980-87 du 22 décembre 1987 et ses modifications subséquentes.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation;

**PAR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Jules Bergeron, appuyé par monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la dérogation mineure #2020-006.

**Adoptée**

**16. Approbation du premier paiement pour la sécurité incendie**

**16-01-21**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents que le premier paiement concernant la sécurité incendie au montant de 70 736,43\$ soit approuvé et payé.

**Adoptée**

**17. Octroi d'un contrat pour la construction d'une piste « Pumptrack »**

**17-01-21**

Il est proposé par madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réalisation d'une piste « pumtrack » à la firme Sentiers Boréals. Le contrat inclut, la planification, la préparation du site, la mise en forme et fondation, le surfacage de la piste, l'aménagement du paysage et les frais de transport pour un montant total de 90 395,00\$ avant taxes.

**Adoptée**

**18. Octroi de 3000\$ au comité d'entraide pour l'année 2021**

**18-01-21**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'entraide a fait une demande d'aide de 10 000\$ compte tenu de la situation sanitaire qui sévit et les besoins plus criants des citoyens;

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la somme de 3000,00\$ soit versée au Comité d'entraide pour l'année 2021;

**QUE** suite à l'analyse des dons reçus lors de la guignolée, cette somme soit réajustée au cours de l'année selon les besoins des citoyens.

**Adoptée**

## **19. Divers**

## **20. Informations générales**

La municipalité est en télétravail jusqu'au 8 février.

Le gymnase est fermé jusqu'au 8 février ou jusqu'à de nouvelles instructions de la santé publique soient émises.

La patinoire est ouverte selon les conditions et la salle des patineurs est accessible, en respectant les normes sanitaires.

## **21. Période de questions**

Aucune question n'a été reçue au préalable par courriel ou par téléphone.

## **22. Levée de la séance**

### **19-01-21**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé madame Julie Brosseau, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers présents que la séance soit levée.

**Adoptée**

**Il est 20 h 14.**

---

SOPHIE LOUBERT  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

---

SYLVAIN RAYMOND,  
Président

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

## ANNEXE A

## DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE	Chèques déjà émis en DÉCEMBRE 2020	4 176.05 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS AUTOMATIQUES	Chèques et paiements à émettre pour DÉCEMBRE 2020	178 177.80 \$
Salaires	DÉCEMBRE	42 246.32 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DÉCEMBRE</b>	<b>224 600.17 \$</b>

DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS SER14	03-12-20	14904	COURS 40616	72.41	ENT. ET RÉP. -VÉHICULES-VOIRIE	02 32000	525 72.41
SOCIETE CANADIENNE DES SOCI42	03-12-20	14905	COURS G/L	380.04	SOMMAIRE FINANCIER 30-11-20	02 13001	321 380.04
SOCIETE CANADIENNE DES SOCI050	10-12-20	14941	COURS 9749742947	12.42	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001	321
			9750637645	167.86	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001	321
			9751524886	386.88	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001	321
			9752728780	462.23	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001	321
							255.63
COMITE D'ENTRAIDE COMI50	10-12-20	14942	COURS G/L	3,000.00	DON POUR LA GUIGNOLÉE DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL	02 70110	991 3,000.00
BIKA FERME ET CUISINE BIK50	15-12-20	14943	COURS G/L	137.97	DEJEUNERS EMPLOYÉ NOEL	02 19000	493 137.97
ROBERT SCHNEGG SCH50	15-12-20	14944	COURS G/L	30.00	REMBOURSEMENT CERTIFICAT -CADEAUX DES BÉNÉVOLES	02 19000	493 30.00
NANCY BOUCHARD BOU51	15-12-20	14945	COURS G/L	30.00	REMBOURSEMENT CERTIFICAT -CADEAU DES BÉNÉVOLES	02 19000	493 30.00
VIGNOBLE 1292 VIGN55	15-12-20	14946	COURS G/L	270.00	REMBOURSEMENT DES CERTIFICATS -CADEAUX DES BÉNÉVOLES	02 19000	493 270.00
AQLM AQLM50	31-12-20	14947	COURS COT2021-212	366.61	FORMATION -COLLOQUE	02 70160	454 366.61
AQUATECH AQUA01	31-12-20	14948	COURS 066492	1,753.37	ENT. & REP. - BASSINS D'EPUR.	02 41400	521 1,753.37
A + ASPIRATEUR ASP50	31-12-20	14949	COURS 18326	51.09	ENT. & REPARATION - BATIMENT	02 19000	522 51.09
BELL GAZ LTÉE BELL52	31-12-20	14950	COURS 657336	381.98	PROPANE	02 32000	631
			657338	312.27	PROPANE CASERNE POMPIER	02 22001	631
			658111	323.43	PROPANE	02 32000	631
			658112	140.80	PROPANE CASERNE POMPIER	02 22001	631
			658113	251.83	PROPANE	02 32000	631
							1,410.31
CAIN LAMARRE CALA50	31-12-20	14951	COURS 700000015148	1,749.81	AVIS JURIDIQUE, REGLEMENTS	02 13001	412 1,749.81
LA CAPITALE ASSUREUR DE L CAP50	31-12-20	14952	COURS R-0000349136	1,077.99	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55 13870	000 1,077.99
CANADIEN NATIONAL CHEM50	31-12-20	14953	COURS 91556022	1,184.00	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000	621 1,184.00
CLASSEMENT LUC BEAUDOIN I CLASS50	31-12-20	14954	COURS 15590	1,894.19	PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	02 70230	643 1,894.19
COMPASS MINERALS CANADA-Q COMP40	31-12-20	14955	COURS 720317	3,729.14	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 33000	621
			728048	3,571.38	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 33000	621
							7,300.52
COPICOM INC.	31-12-20	14956	COURS 55Q1321962	309.85	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	02 13000	527

DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
COPI050							309.85
CENTRE SPORTIF RÉGIONAL D CSRG50	31-12-20	14957	COURS 158	2,414.82	AIDE ARÉNA NAPIERVILLE CSRLC	02 70130 991	
				1,425.00	SUBV.-ORGANISMES SANS BUT LUCR	02 19000 991	3,839.82
ENTREPRISES G.M. ST-BLAIS ENTRE60	31-12-20	14958	COURS 14604	442.65	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	
			14605	2,334.13	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	
			14615	287.44	LOCATION EQUIPEMENT	02 33000 516	3,064.22
DISTRIBUTIONS SÉCURMED IN FORT50	31-12-20	14959	COURS 600	37.37	ENTRETIEN BATIMENTS	02 32000 522	37.37
FQM FQM50	31-12-20	14960	COURS 21-256065	3,032.44	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	3,032.44
GESTIM INC. GEST60	31-12-20	14961	COURS 5234	18.68	REMUNERATION INSPECTEUR BATIM.	02 16000 110	18.68
G.H. BERGER LTEE GHBE50	31-12-20	14962	COURS 152982	103.47	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - VO	02 32000 641	103.47
GREENDALE SERVICE D'ÉGOUT GREE50	31-12-20	14963	COURS 35420	327.68	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	327.68
JACK PAVAGE (9336-6441 QU JAC50	31-12-20	14964	COURS 000145	26,329.28	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	
			000215	6,323.63	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	32,652.91
KAP KAP50	31-12-20	14965	COURS F1880-3175	4,346.06	PARCS & TERRAINS JEUX (PISTE)	03 31007 000	
			F1900-3175	3,828.67	PARCS & TERRAINS JEUX (PISTE)	03 31007 000	8,174.73
LIBRAIRIE AU CARREFOUR LIBR40	31-12-20	14966	COURS 22950	405.25	ACHAT DE VOLUME	02 70230 519	
			22970	227.22	ACHAT DE VOLUME	02 70230 519	632.47
LIBRAIRIE MODERNE LIBR45	31-12-20	14967	COURS 914883	608.66	ACHAT DE VOLUME	02 70230 519	
			927995	25.57	ACHAT DE VOLUME	02 70230 519	583.09
LONGTIN ET FILS INC LONG50	31-12-20	14968	COURS 20105	872.49	GYMNASE - HUILE A CHAUFFAGE	02 70150 632	
			20106	1,316.70	ENTRETIEN BATIMENTS	02 32000 522	2,189.19
L.O.QUENCE COMMUNICATION LOQ50	31-12-20	14969	COURS FAC2319	1,740.65	AVIS ET PUBLICATIONS	02 13000 341	1,740.65
MILEX S.E.N.C. MIL50	31-12-20	14970	COURS 449	45.98	FOURNITURES DE BUREAU	02 70230 670	45.98
CLIMATISATION MIXAIR INC. MIX50	31-12-20	14971	COURS 60449	438.05	ENT. & REPARATION - BATIMENT	02 19000 522	
			60450	310.43	GYMNASE - ENT.RÉPARATION	02 70150 522	
			60453	191.44	ENTRETIEN ET REPARATION COOP	02 19000 520	939.92
DPOC NEO50	31-12-20	14972	COURS 198280201130	591.71	FRAIS DE POSTES POUR LA MUNICI	02 13000 321	591.71
NETTOYEUR MARTIN NETT50	31-12-20	14973	COURS 350141	63.60	NETTOYAGE SERVIETTE & SALOPETT	02 33000 495	63.60
PG SOLUTIONS INC. PGSY50	31-12-20	14974	COURS FO11799	405.52	FOURNITURES BUREAU, IMPRIMES, .	02 13000 670	
			FO11889	143.15	FOURNITURES BUREAU, IMPRIMES, .	02 13000 670	548.67

DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
LES POMPES CGI POMP55	31-12-20	14975 COURS	308115	127.62	ENTRETIEN ET REPARATION COOP	02 19000 520	127.62
PROANIMA PROAN50	31-12-20	14976 COURS	632	1,560.90	ANIMAUX DOMESTIQUES	02 12000 499	1,560.90
QUÉBEC MUNICIPAL QUEB50	31-12-20	14977 COURS	3677-2021	341.64	FOURNITURES BUREAU, IMPRIMES, .	02 13000 670	341.64
LES ENTREPRISES SIMON STE SIMSTM50	31-12-20	14978 COURS	396	641.33	ENTRETIEN REPARATIONS LUMIERES	02 34000 521	641.33
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	31-12-20	14979 COURS	9759341892	128.74	CALENDRIER DÉCEMBRE 2020	02 70190 321	
				146.40	AVIS ET PUBLICATIONS LE BLAISOIS	02 13000 341	275.14
PIECES D'AUTO ST-JEAN INC STJEA50	31-12-20	14980 COURS	1-5855053	270.19	ENT. & REPARATION - VEHICULES	02 33001 525	270.19
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-R TRA55	31-12-20	14981 COURS	CONTR.2021	7,368.00	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	02 37000 951	7,368.00
WEBEEX INFORMATIQUE WEB50	31-12-20	14982 COURS	4968	165.27	INFORMATIQUE BIBLIO	02 70230 414	165.27
WURTH CANADA LTÉE WUR50	31-12-20	14983 COURS	24145555	509.60	ENT. & REPARATION - VEHICULES	02 33001 525	509.60
YVON GIRARD YVON50	31-12-20	14984 COURS	2133837 2133840 2133842	17.00 17.00 32.50	ALIMENTS, LIQUEURS	02 13000 610 02 13000 610 02 13000 610	66.50
PARADIS MONIQUE PAR55	31-12-20	14985 COURS	G/L G/L	7.99 18.80	FOURNITURES DE BUREAU BIBLIOTHÈQUE LIQUEURS, CAFÉ BIBLIOTHÈQUE	02 70230 670 02 70230 610	26.79
LACHAPELLE LINDA 0	31-12-20	14986 COURS	G/L	41.80	AJUSTEMENT REMBOURSEMENT COURS AUTOMNE	01 23475 000	41.80
ENTREPRISES G.M. ST-BLAIS ENTRE60	31-12-20	14995 COURS	14663	280.97	FOURN. ENTREP. RESEAU ACTUEL	02 32000 621	280.97
ECLAIRAGE MODERNE SARAN I ECLA50	31-12-20	14996 COURS	103965	92.67	ENT. & REPARATION - BATIMENT	02 19000 522	92.67
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	31-12-20	14997 COURS	9753873553 9753873554 9754018302 9754818208 9758093198 9758105489 9758363217 9758767861	3.32- 6.91- 97.16 210.98 387.57- 43.90 120.58 58.43	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL	02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321 02 13001 321	133.25
TOURISME MONTÉRÉGIE TOU55	31-12-20	14998 COURS	G/L	48,000.00	REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION REÇUE EN DOUBLE	01 38194 000	48,000.00
COMITE D'ENTRAIDE	31-12-20	14999 COURS	G/L	1,530.00	DONS DES CITOYENS	02 70190 494	

DATE 31-12-2020 12:09  
IMPRIME LE: 08-01-2021  
MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES  
BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

PAGE 4  
DETAILLE

DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
COMI50			G/L	2,000.00	DON DE LA CAISSE POPULAIRE	02 70190 494	3,530.00
		TOTAUX	53 CHEQUES	143,292.06			



DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NICOLE BOULÉ BOUL50	26-12-20	722 COURS	DÉCEMBRE 2020	1,660.00	CONCIERGERIE CONTRAT	02 19000 495	1,660.00
JACQUES BOUVIER BOUV50	03-12-20	723 COURS	SEMAINE NO.10	1,125.00	SUBV-RESS, CRSQV	02 70160 149	1,125.00
JACQUES BOUVIER BOUV50	10-12-20	724 COURS	SEMAINE NO.11	1,125.00	SUBV-RESS, CRSQV	02 70160 149	1,125.00
JACQUES BOUVIER BOUV50	17-12-20	725 COURS	SEMAINE NO.12	1,125.00	SUBV-RESS, CRSQV	02 70160 149	1,125.00
JACQUES BOUVIER BOUV50	24-12-20	726 COURS	SEM.NO.13	1,125.00	SUBV-RESS, CRSQV	02 70160 149	1,125.00
JACQUES BOUVIER BOUV50	31-12-20	727 COURS	SEM.NO.14	1,125.00	SUBV-RESS, CRSQV	02 70160 149	1,125.00
HYDRO-QUEBEC HYDR50	03-12-20	728 COURS	664902202447	49.56	ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	49.56
HYDRO-QUEBEC HYDR50	07-12-20	729 COURS	647802245907	2,399.51	ECLAIRAGE DES RUES	02 34000 681	2,399.51
HYDRO-QUEBEC HYDR50	15-12-20	730 COURS	652302251515	1,818.77	ELECTRICITE - EDIFICES MUN.	02 19000 681	1,818.77
RICHARD LECOMPTE LEC55	09-12-20	731 COURS	FORM.30-09-20	150.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	150.00
MINISTRE DU REVENU DU QUE MINI50	02-12-20	732 COURS	DAS NOV.2020	2,649.47	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	55 13840 000	2,649.47
				1,156.02	R.R.Q. A PAYER	55 13850 000	1,156.02
				985.19	F.S.S. A PAYER	55 13860 000	985.19
				220.75	RQAP A PAYER	55 13855 000	220.75
				420.71	C.S.S.T. À PAYER	55 13899 000	420.71
							5,432.14
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU MRCH50	02-12-20	733 COURS	CRF2000184	17,355.32	QUOTE-PART M.R.C. ORDURES	02 45110 951	17,355.32
NANCY PELLETIER PELL50	24-12-20	734 COURS	13-12 AU 19-12	230.00	NETTOYAGE & SURVEILLANCE PATIN	02 70130 499	230.00
RECEVEUR GENERAL DU CANAD RECE50	02-12-20	735 COURS	DAS NOV.2020	2,192.41	IMPOT FEDERAL A PAYER	55 13810 000	2,192.41
				304.47	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	55 13820 000	304.47
							2,496.88
SERVICES DE CARTES DESJAR SERV16	08-12-20	736 COURS	S.LOUB.NOV.2020	55.00	DONS ET SUBVENTIONS	02 70110 991	55.00
TELUS MOBILITE TELU50	16-12-20	737 COURS	22236138115	64.91	TELEPHONIE	02 11000 331	64.91
				58.03	TELEPHONE GARAGE MUNICIPAL	02 32000 331	58.03
							122.94
SEBASTIEN TREMBLAY TREM55	15-12-20	738 COURS	1ER VERSEMENT	1,666.67	NETTOYAGE & SURVEILLANCE PATIN	02 70130 499	1,666.67
TOTAUX			17 PRELEV.	39,061.79			

DATE 31-12-2020 12:09  
IMPRIME LE: 08-01-2021  
MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION  
BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

PAGE 6  
DETAILLE

DU 01-12-2020 AU 31-12-2020

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX			70 PAIEMENTS	182,353.85			
--------------	--	--	--------------	------------	--	--	--